

Réunion du 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACO-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96 Nombre de présents : 74 Nombre de votants : 85

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Jean-Claude GOUADIN (suppléant de Mme Marie-Christine LUPIET), Nathalie DUPLEIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Frédéric CAMGUILHEM (suppléant de M. Francis GRINET), Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS: Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, José FLORES (pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI (pouvoir à Lindsey DEARY, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL (pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Christian LOMBART), Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Anita BEUSTE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Christian LÉCHIT (pouvoir à Mme Nadia GRAMMONTIN), Dominique ERTAURAN,

SECRETAIRES DE SEANCE: Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 9: PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ AU FONDS D'AIDE REGIONAL COVID-19: AVENANT A LA CONVENTION DU 23 AVRIL 2020

Rapporteur: M. Michel LAURIO

Le 23 avril 2020, la communauté de communes de Lacq-Orthez a pris la décision de participer au « Fonds de prêt de solidarité et de proximité » mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine pour soutenir la trésorerie des entreprises commerciales et artisanales et des associations à but économique impactées par la crise liée au Covid-19.

L'enveloppe régionale s'est élevée à 31 Md'€ (12 Md'€ de la Région + 12 Md'€ de la Banque des Territoires et 7 Md'€ des intercommunalités). La communauté de communes de Lacq-Orthez a participé à hauteur de 2 € par habitant (limite réglementaire), soit 110 234 €.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID: 064-200039204-20211210-CCCCLO_2021_380-DE

Ce dispositif a permis d'allouer des prêts à taux 0 sans demande de garantie de 5 000 à 15 000 €, remboursables sur 4 ans dont un différé d'un an pour la première échéance.

Le dispositif a pris fin en décembre 2020. 11 Md'€ ont été dépensés sur les 31 Md'€ prévus.

Sur le Béarn, 347 000 € ont été octroyés au total, dont 125 000 € sur la communauté de communes de Lacq-Orthez, ce qui représente 27 entreprises soutenues dont 10 sur notre communauté de communes.

Détail des entreprises de la communauté de communes de Lacq-Orthez soutenues :

Entreprise	Activité	Commune	Prêt accordé
JFG Entreprise	Fabrication instrument musique	Labeyrie	5 000 €
Béarn Urgence Dépannage	Dépannage bâtiment	Artix	15 000 €
Spid	Garage automobile	Artix	15 000 €
Au Fil des Saisons	Prêt-à-porter	Mourenx	5 000 €
Le Pacifique	Discothèque	Orthez	15 000 €
Hôtel Labat	Hôtel	Orthez	15 000 €
CMC Sport	Salle de sport	Orthez	15 000 €
Flux Générator	Economie d'énergie	Monein	15 000 €
Béarn Electricité	Electricité	Monein	10 000 €
Micamar	Grossiste boissons	Monein	15 000 €

Comme il s'agissait de prêts aux entreprises, la convention initiale prévoyait un remboursement aux EPCI dans les 6 ans et diminué des sinistres (non-remboursement des entreprises).

Dans un courrier du 29 mars dernier, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a proposé aux EPCI de leur reverser de **manière anticipée** et **intégrale** leur participation au vu de la « faible » consommation de l'enveloppe régionale totale.

Dans ce contexte, Initiative Nouvelle-Aquitaine, gestionnaire des crédits, a précisé que 2 possibilités s'offraient à la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- soit elle encaisse la somme au titre d'une recette pour mener des actions en matière de développement économique qui lui sont propres,
- soit elle affecte cet apport à la plateforme Initiative Béarn qui gérera un dispositif de prêts aux entreprises spécifiquement sur le territoire de la collectivité.

La commission développement économique et le bureau communautaire ont privilégié la première option, à savoir l'affectation de la somme de 110 234 € aux recettes du budget primitif 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- d'affecter 110 234 € aux recettes du budget primitif 2022 de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- d'autoriser son Président à signer l'avenant à la convention du 29 avril 2020, avenant annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrice LAURENT